

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 05618
Numéro SIREN : 447 906 165
Nom ou dénomination : HAPPENINGCO

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2021 sous le numéro de dépôt 88525



20210885252020

DATE DEPOT : 13/08/2021

N° DE DEPOT : 88525

N° GESTION : 2003B05618

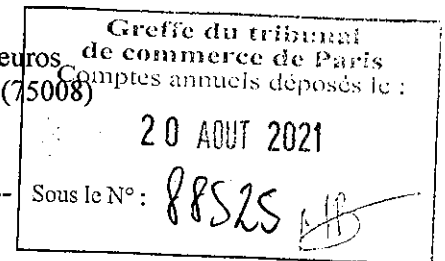
N° SIREN : 447906165

DENOMINATION : HAPPENINGCO

ADRESSE : 264 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

MILLESIME : 2020

HAPPENINGCO
Société par actions simplifiée au capital de 148.092,60 euros
Siège social : 264, rue du Faubourg Saint Honoré, PARIS (75008)
RCS Paris 447 906 165



(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille dix-vingt-et-un,
Et le trente juin à dix-huit heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social,
sur convocation du Président, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoir en vue des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry Happe en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Associés lors de leur entrée en séance. Celle-ci fait apparaître que les Associés présents ou représentés représentent 40.025 actions sur les 40.025 actions composant le capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président dépose devant l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation des associés
- Le rapport de gestion
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2020)
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Lecture est donnée du rapport de gestion.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

M/ S. H. H. H.
B. A. 8. M

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, décide d'approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (39.011) euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. Elle approuve en outre le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagées au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- 3.285 euros au titre des amortissements excédentaires et amortissements non déductibles ;
- 567 euros au titre des provisions et charges à payer non déductibles.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (39.011) euros en intégralité au poste « report à nouveau » dont le solde créditeur passe ainsi de 2.509.384 euros à 2.470.373 euros.

Il est rappelé que lors des trois derniers exercices aucun dividende n'a été versé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

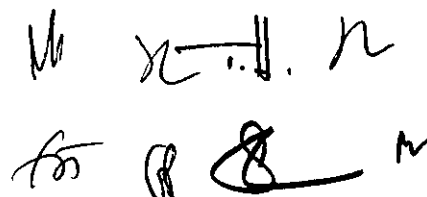
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

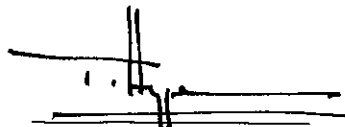
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et les associés, après lecture.





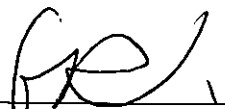
Groupe Les Echos
Par : Pierre Louette



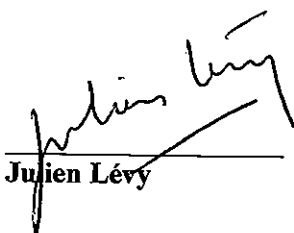
Thierry Happe



Marcus Goddard



Guillaume Pernoud



Julien Lévy



Sandrine Cathelat



Flore Segalen



Sylvain Louradour

HAPPENINGCO

Société par actions simplifiée au capital de 148.092,60 euros
Siège social : 264, rue du Faubourg Saint Honoré, PARIS (75008)
RCS Paris 447 906 165

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers Associés,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et en vue de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et son bilan.

Ce rapport, de même que les comptes annuels et autres documents ou renseignements visés par la loi, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I- Situation et activité de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 4.529.973 euros (contre 8.603.642 euros au titre de l'exercice précédent). Le résultat de la Société pour l'exercice se traduit par une perte de (39.011) euros (contre une perte de (141.769) euros au titre de l'exercice précédent).

II- Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires, comme nous veons de vous l'indiquer, s'est élevé à la somme de 4.529.973 euros contre 8.603.642 euros au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4.589.575 euros contre 8.754.779 euros au cours de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 4.714.456 euros contre 9.234.653 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes :	2.841.560 euros
- Impôts, taxes et versements assimilés :	86.984 euros
- Salaires et traitements :	852.102 euros
- Charges sociales :	385.007 euros
- Dotations aux amortissements :	504.522 euros
- Dotation aux dépréciations sur actif circulant :	/
- Autres charges :	44.281 euros

Le résultat d'exploitation fait donc ressortir une perte de (124.881) euros contre une perte de (479.873) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier fait apparaître une perte de (177) euros contre une perte de (1.040) euros pour l'exercice précédent.

— H.

Le résultat courant avant impôt fait apparaître une perte de (125.058) euros contre une perte de (480.913) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel fait apparaître une perte de (561) euros contre une perte de (580) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice écoulé se solde donc par une perte de (39.011) euros contre une perte de (141.769) euros pour l'exercice précédent.

III- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons que les conventions réglementées sont présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

IV- Evènements importants intervenus depuis la date de clôture de l'exercice

Nous n'avons pas d'évènements particuliers à vous signaler.

L'activité de la Société au cours de l'exercice 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, la Société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

V- Activité de la Société en matière de recherche et développement

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a engagé au cours de l'exercice écoulé un montant net de dépenses de recherches d'un montant de 354.396 euros. Ces dépenses sont liées pour la quasi-intégralité à des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche employés par la Société. La Société a en conséquence sollicité auprès de l'Administration fiscale une somme de 106.319 euros au titre du crédit impôt recherche.

Le CIR déclaré au titre des travaux réalisés en 2020 par la Société a concerné un projet en sociologie portant sur le développement d'une méthodologie d'aide à la définition de stratégies de transformation basée sur une approche sociologique des innovations émergentes.

Nous avons ainsi poursuivi le développement de nos trois axes de travaux R&D :

- le premier axe, l'Observatoire, a pour vocation, grâce à notre réseau, de déceler les innovations digitales émergentes. Ces innovations sont ensuite réparties en ensembles de tendances ou catégories permettant de comprendre l'impact des technologies sur les individus ;
- le second axe, Smart City, a pour mission de déceler les innovations qui auront un impact sur la transformation des villes. Les travaux que nous menons ont pour but de développer une méthodologie capable de détecter ces innovations disruptives qui impacteront les villes de demain. Cela passe par une analyse de l'existant et par la nécessité de connaître les attentes des individus ;
- le troisième axe, Digimaper, cherche à pallier la déficience constatée dans les indicateurs de suivi de la connaissance de la digitalisation de l'entreprise.



VI- Prise de participation - de contrôle - cession de participation - filiales et sociétés contrôlées

Néant.

VII- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (39.011) euros en intégralité au poste « *report à nouveau* » dont le solde créditeur passera de 2.509.384 euros à 2.470.373 euros.

VIII - Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que lors des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été versé aux associés.

IX- Règles de présentation et méthodes d'évaluation

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

X- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagées au cours de l'exercice écoulé, est de :

- 3.285 euros au titre des amortissements excédentaires et amortissements non déductibles ;
- 567 euros au titre des provisions et charges à payer non déductibles.

XI- Financement et trésorerie

Nous vous présentons en annexe les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 dont le terme est échu, dans les tableaux ci-après, qui ont été établis conformément aux modèles fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

XII- Effectif salarié

L'effectif moyen de la Société durant cet exercice a été de 11 salariés.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Le Président



Annexe au rapport de gestion : Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1						37					9
Montant total des factures concernées HT	204	43 185				43 389	1 181 188,64	51 000	13 000		72 500	136 500
% du montant total des achats HT de l'exercice	0	1,5%				1,5%						
% du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							26%	1,1%	0,3%	0,0%	1,6%	3,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												1
Montant total des factures exclues												110 086
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul de retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : 45 jours fin de mois											

HAPPENINGCO

Société par actions simplifiée

264, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société HAPPENINGCO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HAPPENINGCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Deloitte

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Deloitte.

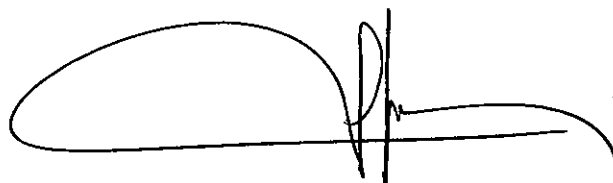
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2021

Le commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left, followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right, ending in a small flourish.

Guillaume TROUSSICOT

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	2 541 678	2 074 547	467 131	654 311
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	2 541 678	2 074 547	467 131	654 311
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	3 153	2 538	616	1 667
Autres immobilisations corporelles	429 814	244 304	185 511	249 651
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	432 968	246 842	186 126	251 317
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	57 680	0	57 680	56 594
TOTAL immobilisations financières	57 680	0	57 680	56 594
Total Actif Immobilisé (II)	3 032 326	2 321 389	710 937	962 222
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 754 312	110 086	1 644 226	1 371 075
Autres créances	983 839	0	983 839	701 001
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	2 738 151	110 086	2 628 065	2 072 076
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 129 602	0	1 129 602	1 718 792
TOTAL Disponibilités	1 129 602	0	1 129 602	1 718 792
Charges constatées d'avance	79 964	0	79 964	351 681
Total Actif Circulant (III)	3 947 717	110 086	3 837 631	4 142 549
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	6 980 043	2 431 475	4 548 568	5 104 772

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 148 092	148 092	148 092
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		20 302	20 302
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		14 810	14 810
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	108 650	108 650
TOTAL Réserves		123 460	123 460
Report à nouveau		2 509 384	2 651 153
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-39 011	-141 769
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		2 762 228	2 801 239
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		0	0
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		28 856	47 916
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	21 863	21 863
TOTAL Dettes financières		50 718	69 779
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 000	3 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		431 644	371 248
Dettes fiscales et sociales		472 313	553 674
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		150	0
TOTAL Dettes d'exploitation		907 106	927 923
Produits constatés d'avance		828 516	1 305 831
TOTAL DETTES (IV)		1 786 340	2 303 533
Écart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		4 548 588	5 104 772

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	4 479 573	50 400	4 529 973	8 603 642
Chiffres d'affaires nets	4 479 573	50 400	4 529 973	8 603 642
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			59 586	140 565
Autres produits			16	10 572
Total des produits d'exploitation (I)			4 589 575	8 754 779
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			2 841 560	5 603 653
Impôts, taxes et versements assimilés			86 984	54 920
Salaires et traitements			852 102	1 606 778
Charges sociales			385 007	697 296
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	504 522	999 286
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	169 672
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			44 281	103 049
Total des charges d'exploitation (II)			4 714 456	9 234 653
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-124 881	-479 873
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	134
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			0	134
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			177	528
Différences négatives de change			0	646
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			177	1 174
RÉSULTAT FINANCIER			-177	-1 040
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-125 058	-480 913

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	561	545
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	561	580
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-561	-580
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-86 608	-339 724
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 589 575	8 754 914
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 628 586	8 896 883
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-39 011	-141 769

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

HAPPENINGCO

SAS HAPPENINGCO
Au capital de 148 092,30 Euros
264 rue du faubourg St Honoré 75008 PARIS
R.C.S. PARIS 447 906 165 SIRET 447 906 165 00033

I ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVENEMENT SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a pour activité le conseil aux entreprises.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements n°2015-06 du 23 Novembre 2015 et n° 2017-03 du 3 Novembre 2017.

1. *Changements de méthodes*

▪ CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

▪ CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

▪ CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

2. *Actif immobilisé*

▪ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- La Société applique les règles comptables affectant la comptabilisation des actifs, des amortissements et des dépréciations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06).
- Options comptables retenues par la société.
 - o Conformément aux possibilités offertes par les textes, la société opte pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières (art. 321-10.1 créé par l'art. 5-2 du règlement CRC 2004 – 06).
 - o La Société opte pour la comptabilisation en charges des coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition d'une immobilisation, conformément aux possibilités offertes par les textes (art. 321-5.1 du PCG créée par l'art. 4-6 du règlement CRC 2004-06).

▪ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles reflètent au mieux la consommation des avantages économiques associés. Les amortissements sont calculés suivant la durée prévisionnelle d'utilisation. Les taux les plus couramment utilisés sont les suivants :

Immobilisations	Mode	Durée	Taux
Logiciels et logiciels techniques	Linéaire	1 à 5 ans	de 20 à 100%
Agencement, aménagement, et installation	Linéaire	5 à 10 ans	de 10 à 20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans	33,33%
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans	de 10 à 20 %

▪ AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation) si celle-ci est inférieure.

3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont calculées conformément au règlement ANC n°2014-03 sur les passifs.

5. Engagements financiers

▪ INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

En application des dispositions légales et conventionnelles en vigueur, la Société verse aux salariés qui partent en retraite une indemnité dont le montant varie en fonction de la catégorie professionnelle, du salaire de référence et de l'ancienneté.

Conformément aux possibilités qui lui sont offertes par les textes, la Société a choisi de ne pas constituer de provision au titre de ces indemnités de départ en retraite, mais de faire figurer l'engagement correspondant en engagements hors bilan.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle « Project unit credit service prorata » préconisée par les principaux standards comptables (qu'il s'agisse des normes IAS 19 ou de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003).

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (DBO), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations à verser en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à la date de versement. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'aux dates de versement. Finalement, pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de versement est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans le calcul des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût annuel du régime, appelé « Current Service Cost » sous IAS, attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants actifs est déterminé par le rapport de la valeur actuelle des prestations dues aux dates de versement sur l'ancienneté projetée aux différentes dates de versement.

Ces engagements ont été évalués sur les bases de données démographiques et salariales et du contexte économique et financier au 31/12/2020, en tenant compte d'un taux d'actualisation de 0.7 %. Ces hypothèses économiques et actuarielles ont été déterminées pour partie par l'entreprise et pour partie par le Groupe LVMH.

6. Présentation de l'annexe

Sauf mention contraire, les informations de l'annexe sont communiquées en milliers d'euros (K€).

III COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. Immobilisations

▪ VALEURS BRUTES VALEURS BRUTES

Immobilisations Incorporelles (en K€)	2019	Acquisitions	Cession	Transfert	2020
Logiciels	2289	253			2542
Fond de Commerce					0
Immo Incorporelles en cours					0
Total	2289	253	0	0	2542

Immobilisations Corporelles (en K€)	2019	Acquisitions	Cessions	Transfert	2020
Install techniques et matériel	3				3
Agencements	230				230
Matériel bureau & informatique	211	1	-12		200
Total	444	1	-12		433

▪ AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Immobilisations Incorporelles (en K€)	2019	Dotations	Reprises	2020
Logiciels	1635	447	-7	2075
Total	1635	447	-7	2075

Immobilisations Corporelles (en K€)	2019	Dotations	Reprises	2020
Install techniques et matériel	1	1		2
Agencements	66	29		95
Matériel de bureau & informatique	125	28	-4	149
Total	192	58	-4	246

▪ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières (en K€)	2019	Acquisitions	Cessions	2020
Autres immobilisations financières	57	1		58
Total	57	1	0	58

2. Clients et comptes rattachés

En K€	2020			2019	Variations
	à + 1 an	à - 1 an	Total		
Créances Clients Groupe			0		0
Autres Créances Clients		1 754	1 754	1 541	213
Total Créances Clients		1 754	1 754	1 541	213

	2019	dotation	reprise	2020
Provision pour dépréciation	170		-60	110

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Créances représentées par des effets de commerce : néant.

3. Autres créances

En K€	2020	2019	Variations
Créances Fiscales et sociales	752	688	64
Comptes Courant Groupe			0
Autres Créances	232	13	219
Total Créances Clients	984	701	283

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 426 K€ correspondant à une créance Crédit Impôt Recherche.

4. Capitaux propres

▪ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social entièrement libéré se compose donc de 40 025 actions de 3,70 € chacune, détenus à 77% par Le Groupe Les Echos.

▪ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	2019	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Autres mouvements	2020
Capital Social	148				148
Prime d'émission	20				20
Réserve légale	15				15
Autres réserves	109				109
Report à Nouveau	2 651	-142			2 509
Résultat de l'exercice	-142	142		-39	-39
Total capitaux Propres	2 801	0		-39	2 762

L'affectation du résultat 2019 est conforme à la décision de l'Assemblée Générale du 02 Juillet 2020.

5. Dettes

En K€	2020	2019	Variations
Emprunts auprès des Ets de Crédit	29	48	-19
Emprunts et dettes financières divers	22	22	0
			0
Total Dettes Financières	51	70	342

En K€	2020	2019	Variations
Fournisseurs groupe et comptes rattachés		98	
Autres fournisseurs et comptes rattachés	49		49
Factures non parvenues (FNP)	383	273	110
			0
Total Dettes Fournisseurs	432	371	342

Dettes fiscales et sociales	472	554	-82
------------------------------------	------------	------------	------------

Acomptes reçus	3	3	0
Autres dettes			
Total Autres dettes d'exploitation	3	3	0

Total dettes d'exploitation	907	928	-21
------------------------------------	------------	------------	------------

Dettes à plus d'un an : néant.

Les dettes représentées par des effets de commerce : néant.

6. Comptes de régularisation

Les postes et les montants concernés sont les suivants :

Produits à recevoir

Clients factures à établir	60 K€
Etat produit à recevoir.....	5 K€
Produits constatés d'avance (exploitation).....	828 K€

Charges à payer

Fournisseurs Factures non parvenues	382 K€
Fais de personnel et charges sociales	90 K€

Charges constatées d'avance (exploitation) 80 K€

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Evolution du CA

En K€	2020	2019	Variations	
Ca France	4 480	8 391	- 3 911	-46,6%
CA Export	50	213	- 163	-76,5%
Total CA	4 530	8 604	- 4 074	-47,4%

2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Courant	Exceptionnel	Cumul
Résultat avant impôt, après participation	- 125	- 1	- 126
Déductions		-	-
Réintégrations	4	-	4
base imposable	- 121	- 1	- 122
Déficits antérieurs utilisés			
Résultat après impôt	- 121	- 1	- 122

Le montant négatif de l'impôt est constitué par un Crédit d'Impôt Recherche pour 89 K€.

3. Engagements financiers

- Indemnité de départ en retraite

Selon les modalités de calcul précisées dans le paragraphe II.5, le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 71 K€.

4. Effectif moyen

L'effectif moyen au 31/12/2020 est de 12.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au compte de résultat s'élève à :

<i>En K€</i>	2020
Honoraires de certification Honoraires	13
Total Honoraires	13

6. Evènements post-clôture

Néant.